

**POUR INFORMATION**

SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Autres questions**Projet sur la grippe aviaire et le lieu de travail**

1. A l'invitation de l'Organe consultatif sur l'agriculture, M. Donato Kiniger-Passigli (ILO/CRISIS) a donné un aperçu des faits nouveaux concernant l'action menée par le BIT dans le cadre des mesures de préparation destinées à faire face à une éventuelle pandémie de grippe aviaire. A sa 297^e session (novembre 2006), le Conseil d'administration a approuvé le rapport et les conclusions de l'atelier technique sur la grippe aviaire et le lieu de travail¹ et a conclu que, en ce qui concerne les mesures préventives contre la grippe aviaire et humaine, les questions relatives aux droits des travailleurs ainsi qu'à la sécurité et à la santé au travail (SST) entraînent pleinement dans le champ d'action du BIT.
2. Le BIT joue un rôle actif au sein de la Coordination du système des Nations Unies pour les gripes aviaries et humaines (UNSIC). Il a notamment attiré l'attention du groupe de travail interinstitutions sur l'impact de la grippe aviaire sur l'emploi et a demandé que les organisations d'employeurs et de travailleurs soient étroitement associées à l'élaboration de plans d'action nationaux. Une équipe spéciale du BIT chargée de la grippe aviaire, composée de représentants des unités techniques des bureaux des activités pour les employeurs et des activités pour les travailleurs a été établie pour demander aux mandants de l'OIT de formuler des propositions conformes aux objectifs stratégiques du Plan d'action consolidé relatif aux contributions du système des Nations Unies et de ses partenaires. Le BIT a présenté des propositions dans les domaines de la protection des moyens de subsistance, de la santé, de l'information publique et de la communication pour encourager les changements de comportement et assurer la continuité des activités en cas de pandémie, pour un total de 2 450 000 dollars.
3. Le projet du BIT relatif à la grippe aviaire et au lieu de travail ainsi que le montant du financement demandé (250 000 dollars) ont été approuvés par le Fonds central des Nations Unies de lutte contre la grippe aviaire en juillet 2007. Des fonds ont été débloqués en octobre 2007 pour la mise en œuvre du premier projet dans quatre provinces thaïlandaises. L'aviculture a été choisie comme le secteur stratégique dans lequel les activités doivent être prioritairement menées en raison de son rôle potentiel dans la transmission de la maladie et des pertes financières massives que provoquerait une éventuelle pandémie. Le projet a un double objectif: promouvoir les meilleures pratiques sur le lieu de travail dans

¹ Document GB.297/19/5.

le secteur avicole pour limiter les conséquences de la grippe aviaire et encourager les changements de comportement par la sensibilisation, le renforcement des capacités et des activités de formation en matière de prévention et de protection sur le lieu de travail. Le projet devrait, selon les estimations, concerner 150 000 aviculteurs thaïlandais travaillant dans de petites entreprises et dans le secteur informel ou dans de grandes entreprises commerciales de transformation de la volaille. Une campagne de communication ciblant les communautés locales sera également lancée. Le projet sera conjointement mis en œuvre par le BIT et l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA). Lorsque la méthodologie aura été testée avec succès en Thaïlande, et sous réserve de financements supplémentaires, le projet sera appliqué en Indonésie où un plan national d'intervention visant à faire face à une éventuelle pandémie est en cours de préparation. Ce plan type pourrait ensuite être adapté à d'autres contextes nationaux et régionaux.

Genève, le 29 octobre 2007.

Document soumis pour information.